



Pôle Arrêtés

23/AR10

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA 

Chef du Service Affaires Générales

**23/AR10 Délégation provisoire de signature à
Monsieur Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire,
marchés et accords-cadres**

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des Membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire, des Adjointes au Maire,

VU l'arrêté 20/AR52 du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Christophe MORENO, 17^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Dynamisation Commerciale, Fêtes et Cérémonies, Communication, Elections-Recensement, Informatique et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU la délibération n° 2020/18/S du 12 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022 portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire et plaçant Monsieur Christophe MORENO au 16^{ème} rang,

VU l'arrêté 22/AR44 en date du 22 juillet 2022 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

ATTENDU que Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 03 mars 2023 au 11 mars 2023 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire, durant la période du 03 mars 2023 au 11 mars 2023 inclus, dans les domaines suivants :

- **DYNAMISATION COMMERCIALE**
- **FETES ET CEREMONIES**
- **COMMUNICATION**
- **ELECTIONS – RECENSEMENT**
- **INFORMATIQUE**

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers lié à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants :

certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, **certificats** administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Christophe MORENO, 16^{ème} Adjoint au Maire et à Monsieur Mohamed MAHALI, 10^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 9 février 2023

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

24.02.2023
24.02.2023
publié le 24.02.2023

Acte à classer

23AR10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-24T14-57-42.00 (MI243405744)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230209-23AR10-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : 23/AR10 Délégation provisoire de signature à Monsieur
Mohamed MAHALI, 10ème Adjoint au Maire, marchés
accords-cadres

Date de décision : 09/02/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [23 AR 10.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/02/23 à 14:57

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Transmis

Date 24/02/23 à 14:57

Par [DUPONT ID Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 24/02/23 à 15:02